







**Comment avez-vous connu notre établissement ?**

- Internet
- Journaux
- Par mon établissement
- CIO ou autres organismes
- Autres :.....

Signature de l'apprenti(e) :

Signature des parents :  
(si mineur à l'inscription)

## PIECES A RENVOYER POUR L'ETUDE DU DOSSIER

- ❑ Un CV avec :
  - ⇒ Nom, prénom, date de naissance, situation de famille
  - ⇒ Adresse complète, numéro de téléphone (fixe et mobile)
  - ⇒ Niveau scolaire
  - ⇒ Parcours de formation : classes, établissements fréquentés, années
  - ⇒ Parcours professionnel (le cas échéant) ou stages effectués
- ❑ La photocopie des bulletins scolaires des 2 dernières années scolarisées
- ❑ Photocopie(s) du (des) diplôme(s) obtenu(s)
- ❑ Remplir les informations à l'intérieur du dossier ci-joint
- ❑ La photocopie de la carte d'identité recto – verso de l'apprenti
- ❑ La photocopie de la Carte Vitale
- ❑ Une photo d'identité collée sur la première page

### **L'admission sera validée si le dossier est complet et si l'apprenti a conclu un contrat avec un maître d'apprentissage**

Après étude de votre dossier, vous recevrez une lettre de confirmation d'inscription suspensive à l'obtention du diplôme minimum requis et à la signature du contrat d'apprentissage. Ensuite, un dossier d'inscription complet vous sera envoyé (Listes des fournitures, date et heure de rentrée, planning de la formation, liste des pièces administratives...)

### **L'apprentissage**

#### **Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail. De ce fait, il est soumis à la réglementation du travail et notamment au code du travail et à la convention collective régissant la branche professionnelle de la pharmacie d'officine

#### **Qui peut être apprenti(e) ?**

Tout jeune âgé de moins de vingt-cinq ans au moment de la conclusion du contrat et ayant le niveau minimum requis pour suivre la formation choisie.

#### **Quelle est la durée ?**

2 ans, contrat renouvelable une fois, si l'objet n'a pas pu être atteint.

#### **Comment se déroule la formation ?**

L'enseignement général et professionnel est assuré en partie par l'unité de formation et en partie par l'entreprise selon un rythme défini à l'avance

#### **Statut et rémunération de l'apprenti au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Le jeune apprenti a un statut de salarié et bénéficie des mêmes avantages que les autres salariés de l'entreprise. Le temps de travail légal est de 35 h (sauf exception réglementaire).

Niveau de formation	1 <sup>ère</sup> année de BP	2 <sup>ème</sup> année de BP
BEP CSS	60 % coef 145 = 891.04 €	70 % coef 155 = 1042.36 €
Baccalauréat	65 % coef 150 = 966.60 €	75 % coef 160 = 1118.32 €

#### **Frais**

L'unité de formation demande une participation aux frais du matériel de laboratoire, qui sera répartie entre les apprentis et le maître d'apprentissage.

Formation	Participation de l'apprenti	Participation de l'employeur
BP Préparateur en pharmacie	198 € par année Soit 22 € par mois	550 € Payable par trimestre ou en totalité